



BUREAU DU 7 JUIN 2023				
DÉLIBÉRATION N°	B2023	06	07	02

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

076-257604371-20230607-B2023_06_07_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2023

Affichage : 08/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



- Date d'envoi de la convocation : 31 mai 2023
- Nb de membres en exercice : 26
- Nb de membres présents : 14
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 3
- Nb de membres absents et excusés : 9

CONTRATS PUBLICS

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE CONCEPTION ET RÉALISATION DES TRAVAUX D'OPTIMISATION DE L'UVE VESTA APPEL D'OFFRES OUVERT AUTORISATION DE SIGNATURE

Le quorum constaté,

Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Vice-Président, donne lecture de rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Le marché d'exploitation de l'UVE VESTA notifié à la société SNVE le 26 février 2018 arrive à son terme le 31 décembre 2024. Dans l'objectif de conclure un nouveau marché, une consultation devra être lancée dès l'automne 2023. A cette fin le SMÉDAR envisage de passer un marché de global de performance. Il souhaite se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui possèdera les compétences nécessaires. Une procédure a donc été engagée.

Par un avis d'appel public à concurrence envoyé le 11 avril 2023 et publié au JOUE et au BOAMP le 14 avril 2023 une procédure d'appel d'offres ouvert ayant pour objet une « Mission d'assistance a maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'attribution d'un marché de conception et réalisation des travaux d'optimisation de l'UVE VESTA, ainsi que de son exploitation et sa maintenance » a été lancée.

Les caractéristiques de cette procédure sont les suivantes :

- Décomposition de la consultation :

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont divisées en 4 tranches :

<u>Tranche(s)</u>	<u>Désignation</u>
TF	Mission d'AMO Attribution d'un marché de conception, réalisation des travaux d'optimisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) VESTA ainsi que de son exploitation et sa maintenance.
TO001	Accompagnement à la fin du contrat actuel
TO002	Accompagnement en cas de contentieux
TO003	Accompagnement pour le transfert à un nouvel exploitant

Les candidats avaient l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

<u>Libellé</u>	
PSE1	Campagnes de caractérisations
PSE2	Suivi technique et financier de la première année d'exploitation

- Mode de passation :

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert selon les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

- Durée du marché: le marché est conclu pour une durée maximale de 40 mois.
- Les dates et heures limites de réception des offres étaient fixées au 15 mai 2023 à 12h00.
- Critères de jugement des candidatures et des offres :

Les candidats devaient disposer, en propre ou associées, de toutes les compétences/références garantissant au Maître d'ouvrage l'aboutissement de son projet, et a minima :

- compétences techniques éprouvées en matière de valorisation et traitement des déchets et en particulier en process d'incinération
- compétences en efficacité énergétique
- compétences en sécurité des biens et des personnes
- parfaite connaissance du Code l'Environnement et du Code de la Commande Publique, ainsi que de la réglementation ICPE déchets
- solide expérience en Marché Public Global de Performance et capacité à mener des grands projets tant sur le plan technique que financier

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<u>Critères</u>	<u>Pondération</u>
1-Valeur technique	60.0 %
<i>1.1-Organisation, qualification et expérience de l'équipe projet : Le SMÉDAR attachera une attention particulière aux références du bureau d'études sur ce type de mission et donnera une importance forte aux projets similaires réalisés par l'équipe dédiée.</i>	25.0 %
<i>1.2-Qualité et adéquation de la méthodologie d'accompagnement pour chaque mission</i>	20.0 %
<i>1.3-Cohérence et adéquation du planning de réalisation</i>	15.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Quatre offres ont été réceptionnés :

- 1- Groupement : SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT, Mandataire / ESPELIA SAS / SELARL BRG – Avocats
- 2- Groupement : SAGE ENGINEERING SARL, Mandataire / PARME AVOCATS/ FINANCES CONSULT
- 3- Groupement : NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES, Mandataire / CALIA CONSEIL / Me ROMAIN MERESSE
- 4- Groupement : ELCIMAI ENVIRONNEMENT, Mandataire / ECOSFERES compétences en matière financières

Les candidatures des 4 sociétés étaient complètes et recevables.

Après examen du rapport d'analyse des offres, la CAO qui s'est réunie le 31 mai 2023 a décidé d'attribuer le marché au groupement représenté par : SAGE ENGINEERING SARL, offre classée en première position après application des critères énoncés ci-dessus et au motif que l'offre remise présente l'équipe la plus

expérimentée, le mémoire technique le plus complet et le plus pertinent sur l'accompagnement au déroulement de la mission et la réponse la plus adaptée aux enjeux du prochain marché.

- et de ne pas retenir les PSE.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique,
Vu la délibération C20200909_07 du Comité du 09/09/2020 accordant délégation au Bureau,
Vu la décision de la CAO en date du 31 mai 2023,
Considérant le rapport présenté,

Article unique – d'autoriser le Président du SMÉDAR à signer le marché aux conditions exposées ci-dessus, avec le Groupement : SAGE ENGINEERING SARL, Mandataire / PARME AVOCATS/ FINANCES CONSULT pour un montant de 229 850,00 € HT pour la durée du marché et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	17	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ